



Comité Syndical

Convocation du 16 novembre 2015

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 1^{er} décembre 2015, dans la Salle des Fêtes de Marmagne

Présents

Délégués titulaires / communes :

M. Alain MAZÉ (ANNOIX), M. Jean-Luc GITTON (AZY), M. Pierre GROSJEAN (BAUGY), M. Jean-Pierre CHALOPIN (BERRY-BOUY), Mme Jennifer DA SILVA (BOURGES), M. Serge JEANZAC (CIVRAY), M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE), M. Guy CHABRILLAT (FUSSY), Mme Corinne SUPLIE (LE SUBDRAY), Mme Catherine VIAU (LISSAY LOCHY), Mme Véronique BRISSON (MAREUIL-SUR-ARNON), M. Jean-Michel DAMIEN (MARMAGNE), M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE), M. Pierre TAILLANDIER (MORTHOMIERS), M. Pierre FABRE (MOULINS-SUR-YEVRE), Mme Anne-Gaëlle LESPAGNOL (NOHANT EN GOUT), Mme Nicole PINSON (PARASSY), Mme Céline HENG (PIGNY), M. Gérard HELIX (PLAIMPIED-GIVAUDINS), Mme Béatrice DAMADE (QUANTILLY), M. Christophe DRUNAT (RIANS), M. Marc BOUELLE (SAVIGNY-EN-SEPTAINE), Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS), Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE), Mme Chrystèle GOND (SAINT ELOY DE GY), M. Alain BARDIN (SAINT GEORGES SUR MOULON), M. Philippe JOLIVET (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. Jean-François LOURY (SAINT MARTIN D'AUXIGNY), M. Frantz CARON (SAINT MICHEL DE VOLANGIS), M. Roland GOGUERY (TROUY), M. Michel AUDEBERT (VASSELAY), Monsieur René THOMAS (VIGNOUX-SOUS-LES-AIX), Mme Colette LOZACH-SIRET (VILLENEUVE-SUR-CHER), M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS), M. Bernard BILLOT (VORLY),

Délégués suppléants / communes avec voix délibérative :

M. Joël COURVEAULLE (ALLOUIS), Mme Dominique BLANC-BONNEVIE (JUSSY-CHAMPAGNE), M. Daniel GIOANELLI (LES AIX D'ANGILLON), M. Lucien KORCZEWSKI (LUNERY), M. Jean-Luc GRUNDHEBER (PLOU), Mme Marylène NOYER-MOREIRA (SAINT-PALAIS),

Délégués titulaires / communautés de communes et communauté d'Agglomération :

Mme Véronique BRISSON (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS),

Délégué suppléant / communautés de communes et communauté d'Agglomération, avec voix délibérative :

M. Aymar DE GERMAY (CA BOURGES PLUS),

Délégués du Conseil Départemental :

Mme Corinne CHARLOT (Conseil Départemental - Canton Trouy), Mme Nicole PROGIN (Conseil Départemental - Canton Chârost),

Pouvoirs :

De Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD) à M. Dominique TROUWAERT (VILLEQUIERS),
De M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON) à M. Alain MAZÉ (ANNOIX),
De Mme Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLÉE (CD - Canton St Germain) à Mme Corinne CHARLOT (CD- Canton Trouy),
De M. Pierre SARREAU (ETRECHY) à Mme Marie-Françoise LOISEAU (SOYE-EN-SEPTAINE),
De M. Camille DE PAUL (CC TERROIRS D'ANGILLON) à Mme Marie-Claire BRISSEZ (SOULANGIS),
De Mme Zéhira BEN AHMED (CD - Canton Bourges III) à M. Alain GOUGNOT (FARGES-EN-SEPTAINE),
De M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV) à M. Armand KOSZEK (MEHUN SUR YEVRE),

Délégués suppléants (communes ou CC) sans voix délibérative (en présence du délégué titulaire) :

M. Bruno FOUCHET (LE SUBDRAY), M. Emmanuel DELRUE (LISSAY-LOCHY), Mme Caroline THOMAS (PLAIMPIED-GIVAUDINS), M. Christophe DAUGERON (RIANS),

Étaient excusés :

Mme Céline SIROT (BRECY), M. Pierre SARREAU (ETRECHY), Mme Jacqueline D'AMECOURT (JUSSY-CHAMPAGNE), Mme Sophie RASSION (LA CHAPELLE ST URSIN), M. Bruno DIDELOT (LUNERY), M. Narcisse PHILIPPE (MENETOU-SALON), M. Bernard JACQUEMIN (OSMOY), M. Fabrice CHABANCE (PLOU), M. Michel BONNET (PRIMELLES), Mme Elodie MORILLON (SAINT CAPRAIS), Mme Josette LECAS (SAINT DOULCHARD), M. Jacques LAMBERT (SAINT FLORENT-SUR-CHER), M. Bernard OZON (SAINT PALAIS), Mme Solange LEJUS (SAINTE SOLANGE), M. Camille DE PAUL DE BARCHIFONTAINE (CC TERROIRS D'ANGILLON), Mme Francine GAY (Conseil Départemental - Canton Bourges I), Mme Zéhira BEN AHMED (Conseil Départemental - Canton Bourges III), M. Jacques FLEURY (Conseil Départemental - Canton Bourges IV), M. Philippe CHARRETTE (Conseil Départemental Canton Chârost), Mme Ghislaine DE BENGNY-PUYVALLÉE (Conseil Départemental - Canton St Germain-du-Puy), M. Fabrice CHOLLET (Conseil Départemental - Canton St

Martin d'Auxigny), M. Jean-François MERE (ALLOGNY), M. Bruno LECOMTE (AVORD), M. Daniel MERCIER (BAUGY), Mme Magalie CACHO (BRÉCY), Mme Arlette CHARTON (CROSSES), Mme Joëlle LABOISSE (FUSSY), Mme Claudie LECOMTE (LA CHAPELLE-SAINT-URSIN), M. Daniel JADEAU (MARMAGNE), M. Marcel MAZENOUX (NOHANT-EN-GOUT), Mme Marie-José CHEVRIER (OSMOY), Mme Valérie FRANCOIS (PARASSY), M. Patrick PARFAIT (PIGNY), M. Laurent RADOUX (PRIMELLES), Mme Valérie THEPIN (QUANTILLY), M. Christian WEINGARTEN (SALIGNY-LE-VIF), M. Christian SACHET (SOULANGIS), M. Denis CARRAT (SAINT-CAPRAIS), Mme Annie LAUVERJAT (SAINT-ELOY DE GY), M. Philippe CHARRETTE (SAINT-FLORENT-SUR-CHER), M. Jean-Pierre DOHOLLOU (SAINT-GERMAIN DU PUY), M. François-Régis THINAT (SAINT-MARTIN D'AUXIGNY), M. Georges LAMY (SAINTE-SOLANGE), Mme Marianne POUWEROL (CC EN TERRES VIVES), Mme Danielle METIVET (CC LA SEPTAINE), M. Michel BONNET (CC FERCHER PAYS FLORENTAIS), Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT (Conseil Régional), MM. Pascal AUPY, Ludovic AZUAR (Ad2T), Mme Martine PARISSÉ (CCI), Mme Véronique FENOLL (Ad2T, SCB, SIRDAB), Mme et M. Béatrice RENON et Fabrice CHOLLET (CAUE), M. Serge MECHIN (Pays Loire Val d'Aubois), Mme et M. Dominique TALLAN, Jean-Claude ROUX (Conseil de Développement).

Assistaient également à la réunion :

Mme Nathalie DUCHET (SDE), MM. Serge RICHARD, Bernard PASDELOUP, Alain BRUNAUD (Conseil de Développement), Mme Bénédicte DUCATEAU (Jussy-Champagne), M. Fabrice GINALHAC (Chambre d'Agriculture), M. Franck SEREZAC (Ad2T), M. Dominique CHASSET (Chambre de Métiers), Mme Pascale JOYEUX (Chambre d'agriculture), M. Loïc RICHER (Pays de Bourges), Mme Florence BARILLON (Pays de Bourges), Mme Marion DE LATUDE (Pays de Bourges),



Le Président du Pays de Bourges remercie l'ensemble des membres et plus particulièrement Aymar DE GERMAÏ, Maire de la commune et Président du SDE18, qui a bien voulu recevoir l'assemblée et lui laisse la parole pour présenter la commune en quelques mots.

Nathalie DUCHET, Responsable du service « Énergie/Gaz/Mobilité électrique » au sein du SDE18, présente, à l'aide d'un diaporama, deux démarches initiées par les membres du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, c'est-à-dire, le « Fonds d'Efficacité Énergétique » (FEE) et le « Conseil en Énergie Partagé » (CEP).

Respectivement, la première vise à promouvoir une démarche collective afin de valoriser la commercialisation des Certificats d'Économie d'Énergie, sur le marché. Ainsi, le Syndicat compile les différents devis avant signature des marchés et récupère les CEE. En contrepartie, le Syndicat finance à hauteur de 10%, dans la limite d'une subvention plafonnée, les dépenses d'investissement qui sont liées à l'isolation ou bien l'insertion de modes de chauffage rejetant moins de Gaz à Effet de Serre.

Le CEP, permet d'optimiser l'aide du SDE18. C'est une démarche prospective qui s'intègre aux actions régionales (dans le cadre du CRST) et de l'Ademe régionale. Le Conseiller en Énergie Partagé accompagne la collectivité afin de lancer les différents appels d'offres, leurs analyses. Il évalue avec les élus les propositions des cabinets d'études. Enfin, il intervient pour aider les collectivités à communiquer auprès de la population et promouvoir les actions concernant la gestion efficace de l'énergie dans les bâtiments publics.

Alain MAZE la remercie pour sa présentation synthétique et directe et passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour tels que :

L'ordre du jour sera le suivant :

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 8-10-15 :

- Approbation

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Point sur les dossiers en cours,
- Validation de dossiers,

III-Point d'étape du Programme LEADER :

- Création d'un emploi au grade d'Attaché – Chargé(e) de mission du programme Européen LEADER,

IV- Indemnités de Conseil et de confection au comptable,

V-Analyse prévisionnelle du Compte Administratif 2015,

VI- Débats d'Orientations Budgétaires 2016,

- Cotisations 2016,

VII- Questions diverses

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 8-10-15 :

- Approbation

(cf. tous les Procès-Verbaux sur le site Internet : Accueil>Le Pays de Bourges>Organisation administrative)

II- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

A- Point sur les dossiers en cours :

1) Consommation intégrale des fonds de la fiche 7 « Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales » :

Loïc RICHER précise que les 140 000€ alloués aux projets agricoles, concernant l'acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales, sont entièrement mobilisés.

Après un échange avec Fabrice GINALHAC (CA 18), il a été convenu de réfléchir, lors du prochain comité agricole de Pays qui aura lieu le 11 décembre, à la stratégie d'action à adopter sur cette fiche d'ici au bilan à mi-parcours.

2) Point sur l'avancement de l'Étude Trame Verte et Bleue (TVB) :

Pour rappel : l'étude TVB a été confiée au Bureau d'Études Écosphère.

Elle se déroule en 2 phases successives dans le temps :

- Phase 1 : Cartographie du réseau écologique et identification des secteurs à enjeux ;
- Phase 2 : Élaboration d'un programme d'action opérationnel.

Planning prévisionnel de l'étude TVB du Pays de Bourges	2015								2016					
	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	
Phase 1 : Cartographie du réseau écologique et identification des secteurs à enjeux														
Réunion de lancement avec le maître d'ouvrage	N°1													
Réunion de lancement avec le Comité de pilotage	N°1													
Recueil des données existantes (données cartographiques et naturalistes)														
Cartographie de l'occupation du sol et des réservoirs de biodiversité														
Ateliers et entretiens avec les experts naturalistes, les organismes socio-professionnels... (calendrier précis à caler avec le Pays au lancement de l'étude)														
Cartographie des continuums et des corridors sous SIG														
Réunion avec le Comité de pilotage														
Localisation et analyse des points de conflits et de fragilité de la TVB														
Ateliers et entretiens avec les experts naturalistes, les organismes socio-professionnels... (calendrier précis à caler avec le Pays au lancement de l'étude)														
Identification des secteurs à enjeux (réservoirs stratégiques, zones de fragilité, zones de conflit...)														
Vérifications sur le terrain des principaux points de conflit et secteurs à enjeux														
Ateliers avec les experts naturalistes, les organismes socio-professionnels... (calendrier précis à caler avec le Pays au lancement de l'étude)														
Rédaction du rapport de phase 1, présentant les composantes de la TVB et les secteurs à enjeux														
Réunion de validation avec le Comité de pilotage														

Marion DE LATUDE, Chargée de missions Environnement au Pays, intervient afin de présenter un point d'étape de l'Étude « Trame Verte et Bleue » (TVB), animée par le cabinet « Écosphère ».

3 Comités Techniques se sont tenus afin de définir les propositions de corridors selon les différentes trames écologiques (boisées, herbacées, aquatiques,...). Il reste 2 réunions à organiser au sein de la première phase dont l'objectif est d'établir un diagnostic environnemental et de définir les zones à enjeux.

Dans la continuité des Comités Techniques, Alain MAZÉ se félicite de la représentation par les élus des territoires communautaires. Il précise qu'il sera proposé à chaque EPCI que Marion DE LATUDE vienne leur faire une présentation des enjeux de la TVB. Cette dernière informe qu'une fois le diagnostic territorial posé, il importe

d'élaborer un programme d'actions. Afin de préparer ce chantier, elle présente un document pédagogique qui permettra d'expliquer les enjeux et ainsi mobiliser les acteurs et collectivités concernés.

Rappel de la diapo 2 :

Enjeux :

- **Endiguer les conflits d'usage,**
- **Promouvoir un cadre de vie attractif,**
- **Biodiversité comme facteur de plus-values territoriales.**

Objectifs :

- ✓ **Permettre la compréhension et l'appropriation du sujet,**
- ✓ **Maximiser l'implication, la réflexion, la concertation,**
- ✓ **Faire comprendre l'importance d'intégrer les projets afin de désamorcer les conflits d'usage en amont,**
- ✓ **Accompagner la prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLUI, PLU, etc.).**

Cibles :

- **Membres du Comité de Pilotage TVB,**
- **Élus des communes et des EPCI,**
- **Agents en charge de l'urbanisme, des PLUI, de l'aménagement,...**

Ce document comprendra différentes fiches pédagogiques qui seront rédigées en lien avec les collègues du SIRDAB et le cabinet Écosphère.

Les différentes fiches :

Fiche 1 : Définition, échelles et cohérence + Articulation TVB SCoT/TVB Pays

Fiche 2 : L'étude en cours + les types d'actions possibles (réd. G. VUITTON)

Fiche 3 : TVB et aménagement du territoire (réd. SIRDAB)

Fiche 4 : L'histoire d'un projet (/s forme de jeu) + contacts utiles

Fiche 5 : Glossaire, acronymes, lois de la TVB

Pour conclure, elle présente le projet de renforcement d'un corridor de la TVB défini par la ville de Bourges. De récents articles ont mis en avant « la Forêt Urbaine des Pijolins ». La définition de ce projet découle de différentes stratégies locales qui alimentent les différents travaux pour promouvoir les corridors au cœur des documents d'urbanisme. À terme, ce projet trouvera sa place au sein de la TVB communautaire et celle du Scot.

Parallèlement, ce type de projet peut être identifié au sein du futur programme d'actions à élaborer. Il permettra d'établir une stratégie concernant l'optimisation des espaces, en considérant la gestion, l'entretien des milieux cartographiés. C'est aussi un temps pour identifier les différentes politiques publiques qui cofinancent ces aménagements en lien avec la biodiversité, la qualité de l'eau, la protection des terres agricoles, ...

L'Agent de Développement indique qu'Anthony FRITSCH, Directeur Général des Services à la CC FerCher Pays Florentais, a fait remonter deux projets de ZAC à St Florent-sur-Cher et que les services du SIRDAB se rapprochent de ceux de la SEM TERRITORIA afin d'évaluer les interactions de l'actuel corridor défini au SCoT du SIRDAB. Ce travail est un second exemple pour élaborer de futures prescriptions pour valoriser les espaces urbanisés et définir les contreparties publiques adéquates.

Alain MAZÉ souhaite que les collectivités se rapprochent des référents communautaires.

3) Point sur ID en Campagne :

Développement du maraichage / ceinture verte de l'agglomération berruyère

Le dossier déposé par l'Association « Entraide Berruyère », concernant l'aménagement du site d'exploitation maraicher à Saint-Eloy de Gy, a été validé au titre du fonds ID en Campagne, par les élus de la Commission Permanente Régionale du 19 Novembre 2015 (Initialement il avait été instruit au titre de la fiche action 8 « Insertion par l'activité des personnes en difficultés »).

B- Validation de dossiers :

L'agent de développement informe des 5 dossiers qui ont été validés en Bureau du 3/11/15 :

- *Délibération n°B/3-11-15/19 Validation de dossiers CRST :*

Opérations	Maître d'Ouvrage	Coût HT/TTC	Dépense éligible	Taux	Subvention sollicitée
<i>Acquisition d'un broyeur déporté (fiche 34)</i>	Cuma de Villabon	<i>11 143 € HT</i>	<i>11 143</i>	35%	<i>3 900 € (sous réserve d'avoir l'avis de la DDT)</i>
<i>Élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics (fiche 32)</i>	Commune de Farges-en-Septaine	<i>5 375 € HT</i>	<i>5 375 €</i>	80%	<i>4 300 €</i>
<i>Élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics (fiche 32)</i>	Commune de Menetou-Salon	<i>5 875 € HT</i>	<i>5 875 €</i>	80%	<i>4 700 €</i>
<i>Acquisition d'un déchaumeur à coutres et à ailettes (fiche 4)</i>	Francis GITTON Étréchy	<i>33 000 € HT</i>	<i>28 572 €</i>	35%	<i>10 000 € (sous réserve d'avoir l'avis de la DDT)</i>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident, à l'unanimité, les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

- *Délibération n°B/3-11-15/20 Validation de la demande de subvention - Opération Plantons le Décor Nov/Déc 2015 au titre du CRST :*

La demande de subvention porte sur la première session de plantation de l'Opération Plantons le Décor Nov-Déc 2015

Les membres du Bureau sont sollicités pour demander une subvention auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, au titre de l'axe D « Action transversale : Stratégie régionale biodiversité », mesure 31 « Trame Verte et Bleue ».

Le projet concerne la communication (Affiches, Plaquettes et les parutions au BOAMP), l'achat de plants et fournitures ainsi que les ateliers de plantation et de taille.

Le montant de la dépense étant de 20 865,00 € TTC, la subvention sollicitée est de 16 600€

Pour la campagne de Novembre/Décembre 2015 :

Les membres du Bureau décident, à l'unanimité, de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, au titre de l'axe D « Action transversale : Stratégie régionale biodiversité », mesure 31 « Trame Verte et Bleue » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays.

Le montant de la subvention sollicitée est de 16 600,00 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
<i>- Communication-Affiches + Plaquettes (Imprimerie Notre Dame) 690,00 €</i>	<i>- Conseil Régional = 16 600,00 € (Dépense éligible=20750€)</i>
<i>- Parutions au BOAMP (DILA) 1 296,00 €</i>	<i>- Autofinancement = 4 265,00 €</i>
<i>- Achat Plants + Fournitures (BAUCHERY) 18 506,64 €</i>	
<i>- Animation Ateliers plantation et taille (NATURE 18) 375,00 €</i>	
Total Coût TTC : 20 865,00 €	Total TTC : 20 865,00 €

• **Délibération n°CS/1-12-15/21 Validation de dossiers CRST :**

Alain MAZÉ sollicite les élus afin de valider les nouveaux dossiers.

Opérations	Maître d'Ouvrage	Coût HT/TTC	Dépense éligible	Taux	Subvention sollicitée
Élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics (fiche 32)	Commune de Villequiers	9 425 € TTC	9 333,34 €	30 %	2 800 €
Élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics (fiche 32)	Commune de Soye-en-Septaine	9 425 € TTC	9 333,34 €	30 %	2 800 €
Extension de la micro-crèche Crapahutte à Moulins-sur-Yèvre (fiche 19)	Communauté de communes Terroirs d'Angillon	70 586 € HT	59 200 €	15% + 10% de bonification	14 800 € (Sous réserve de transmettre l'autorisation de Permis de construire, les pièces justificatives des dépenses, l'avis de la CAF...)
Remise aux normes de la cuisine de l'atelier d'insertion « Restaurant de collectivité » à Bourges (fiche 8)	Association Entraide Berruyère	18 585 € TTC	18 500 €	40 %	7 400 €
Opération Poules noires du Berry (fiche 33)	Communauté de communes en Terres Vives	4 596 € TTC	4 400 €	50 %	2 200 € (Sous réserve de transmettre la délibération de demande de subvention + le devis commande de 200 poules)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

III-Point d'étape du Programme LEADER :

L'Agent de Développement rappelle aux membres qu'à l'issue du comité syndical du 8 octobre dernier l'assemblée délibérante a validé la nouvelle maquette financière afin de porter le total du FEADER à 1 000 000 €. Deux axes d'interventions identifiés concernent les promotions :

- des acteurs liés au développement des circuits courts et la valorisation des produits locaux,
- de la silver économie selon les thèmes de l'habitat et du maintien à domicile.

L'objectif étant de décliner les futurs projets selon différentes finalités afin de promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire, l'Intergénérationnel et le caractère innovant des projets.

L'Agent de Développement présente les thèmes suivants :

- Définition/formalisation du Groupe d'Action Locale (GAL),
- Suivi des fonds européens FEADER,
- Définition de l'éligibilité d'un projet,
- Circuit d'instruction d'un dossier.

L'échéancier 2016 :

Loïc RICHER considère les deux projets de création d'épiceries sociales et solidaires que souhaitent créer les Communautés de communes de La Septaine et des Terres Vives. Celles-ci procèdent à l'acquisition des locaux qui seront aménagés pour parties afin d'accueillir l'espace d'accueil et de stockage. En complément, des bureaux et des salles seront aménagés afin d'accompagner les projets. Chaque communauté souhaite lancer les appels d'offres d'ici mars/avril afin de commencer les travaux à partir du 2ème semestre 2016.

Aussi, il importe, pour ces porteurs de projets, une grande réactivité des membres du GAL afin de formaliser les fiches actions avec les critères d'éligibilité (validés par l'Agence de Services et de Paiements -ASP) afin d'avoir l'accord pour

conventionner avec l'ASP et le Conseil Régional du Centre/Val de Loire selon le modèle type de convention à compléter.

Cette situation permettra alors de déposer les dossiers auprès de la DDT et ainsi préparer, une fois le logiciel OSIRIS développé à l'échelle de chaque programme LEADER, le comité de programmation.

LEADER-Création d'emploi :

Alain MAZÉ informe l'assemblée que la délibération concernant la création d'un poste d'animateur LEADER a été rejetée par les services de la Préfecture. Il convient de créer un cadre d'emploi permanent de catégorie A et de notifier que si cet emploi n'est pas pourvu par un agent titulaire alors il conviendra de recruter un agent contractuel.

Aussi, Florence BARILLON a reformulé la délibération en prenant en compte les remarques des services de la Préfecture.

Délibération n°CS/1-12-15/22 Création d'un emploi au grade d'Attaché - Chargé(e) de mission du programme Européen LEADER

Cette délibération annule et remplace la délibération n°CS/8-10-15/14 Création de poste LEADER

OBJET : CREATION D'EMPLOI – Grade d'attaché

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Président propose, à l'assemblée, la création d'un emploi d'Attaché à temps complet à raison de 35h par semaine à compter du 1^{er}/03/16 pour occuper les fonctions de Chargé de mission du programme européen Leader (2014-2020)

Ses missions seront les suivantes :

- Mise en œuvre de la stratégie et du plan de développement du programme Leader : animation, promotion de la démarche, animation du groupe de travail, ...
- Accueil et accompagnement des porteurs de projets : conseil, aide au montage des dossiers de demande de subvention, recherche de cofinancements, ...
- Suivi technique des dossiers : relations avec les autorités de gestion et de paiement, les cofinanceurs, ...
- Aide à la décision : organisation et préparation des différentes instances (comité technique, comité de programmation, commissions de travail,...)
- Pilotage du programme : suivi de la réalisation des objectifs, réalisation de bilans intermédiaires et de l'évaluation finale, conception et mise en place d'outils d'aide à la décision, à l'évaluation.
- Suivi de la gestion financière et administrative des dossiers avec l'assistance d'un agent à temps partiel.
- Mise en œuvre du plan de communication du programme Leader et promotion du dispositif en lien avec l'agent chargé de la communication du Pays.
- Développement d'actions de coopération avec d'autres territoires.
- Participation au principe de capitalisation et de diffusion d'expériences via les réseaux d'animation (réseau rural, réunions inter GAL, ...).
- Assistance, conseil dans la mobilisation des fonds européens pour le territoire, veille sur les appels à projets européens, et en général sur tout sujet pouvant concerner les porteurs de projets du territoire.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire par contrat à durée déterminée pris sur le fondement des dispositions de l'article 3-3 2° qui prévoit le recrutement d'un agent contractuel pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Les candidats devront justifier d'un Bac + 3 ou d'une expérience professionnelle fortement souhaitée dans le développement local, les dispositifs d'aides.

Dans le cas du recrutement d'agent non titulaire, celui-ci sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Attaché 2ème échelon soit Indice Brut 423 / Indice Majoré 376.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, la création d'un emploi au grade d'attaché, tel que définie ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 12 « Charges de personnel et frais assimilés ».

IV- Indemnités de Conseil et de confection au comptable :

Par délibération du 2 décembre 2014, le Comité Syndical avait décidé le versement, en faveur de Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN, receveur municipal et trésorier du Centre des Finances Publiques de Mehun-sur-Yèvre, d'une indemnité de conseil à son taux maximum.

Celui-ci ayant cessé d'exercer ses fonctions en fin d'année 2014, une nouvelle délibération portant attribution de l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal doit être prise, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui dispose « qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable ».

Madame Maryse TOURNOIS ayant succédé à Monsieur Jean-Philippe VANGAEVEREN depuis le 1^{er} janvier 2015. Aussi, par courrier en date du 19/10/15, elle sollicite l'assemblée délibérante du Pays afin de se prononcer sur ces indemnités.

Le Président rappelle que selon les collectivités, l'habitude est souvent de considérer le taux de 100%. Pour cette première année, les membres du Bureau proposent 50%. Mme Heng, déléguée de Pigny, s'interroge sur ce taux qui pourrait être assimilé à une sanction. Alain MAZÉ confirme un début d'année compliqué puisque c'est la première année pour la Comptable sur ce type de poste. Il conviendra alors de suivre la collaboration entre Madame Tournois et le Syndicat afin d'ajuster le taux l'année prochaine.

Pour info :

Pour l'année 2014, avec un taux porté à 100% + les 45,73€, le montant des indemnités qui ont été versées à Monsieur VANGAEVEREN furent de 315,34€ Brut (287,40€ net).

Délibération n°CS/1-12-15/23 Validation des Indemnités de Conseil et de Confection des documents budgétaires au Comptable

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et notamment son article 97,
Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,**
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an,**
- de préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Maryse TOURNOIS, Receveur municipal,**
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.**

Ces indemnités seront perçues par Madame Maryse TOURNOIS pour la durée de ses fonctions et jusqu'au renouvellement de l'assemblée délibérante. Elles seront inscrites à l'article 6225 de la section de fonctionnement du Budget.

V-Analyse prévisionnelle du Compte Administratif 2015,

Préparation du futur COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (définir les Marges de MANŒUVRE) et ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Loïc RICHER rappelle en quelques mots le débat d'Orientations Budgétaires 2015 et indique l'avancement des différents projets.

(En italique les objectifs 2015)

En 2015, l'objectif de notre Établissement Public sera de poursuivre le travail d'accompagnement et d'animation des différents porteurs de projets et leurs mises en réseau. Certaines seront liées aux objectifs du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Habitat et Qualité de vie (énergie, isolation, écoquartier,..)

- *Poursuivre l'animation et la promotion des plans de gestion énergie auprès des collectivités au titre du Programme régional d'isolation des bâtiments publics avec le concours du SDE18, l'ADEME Centre (logements locatifs, cofinancement ANAH-« Vivre Mieux »,...),*

Travail d'animation et promotion des projets présentés au titre du CRST, réunions avec le SDE18, rencontre avec les collectivités (Fussy, Allogny, Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Eloy de Gy, Sainte-Solange, Les Aix d'Angillon, Mehun-sur-Yèvre, Farges-en-Septaine, Villequiers....)
L'animation concernant l'habitat privé n'a pas été abordé : uniquement via l'animation Leader concernant l'habitat des séniors.

- *Appuyer la démarche du SIRDAB et des Communautés de Communes pour engager des Plans Locatifs de l'Habitat Intercommunaux,*

Manque actuellement les Terres d'Yèvre - Participation à la première réunion de la Septaine

Économie :

- *Promouvoir les actions communautaires, en lien avec l'animation portée par la Communauté d'Agglomération « Bourges Plus », afin de développer les zones et l'immobilier d'entreprises et conforter la recherche et la formation via des actions croisées avec la Mission Locale de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Florent-sur-Cher et l'ensemble des collectivités membres.*
- *Engager des actions de communication concernant les initiatives des entreprises locales.*

Une journée sur le site de Rians

- *Promouvoir l'action départementale afin de structurer et animer l'observatoire économique avec les Communautés de Communes,*

Suite aux transferts de compétences, les contours du projet évolue

- *Soutenir les projets agricoles, la valorisation des produits selon les circuits courts (démarche qualité, transformation, ...)*

Travail relayé par l'animation LEADER, à formaliser

- *Promouvoir ID en Campagne comme vecteur essentiel pour évaluer l'opportunité et la faisabilité des projets.*

Suivi des dossiers présentés par l'ADDEAR18 (couveuse agricole), Bio-Berry (promotion du Bio et sur la restauration collective), Saint-Florent-sur-Cher (CCAS), le projet éco-crèche de l'ARPPE en Berry,

Services à la population :

- *Promouvoir la mise en réseau des actions jeunesse, soutien au développement associatif comme intégrateur des projets intergénérationnels (ID en campagne), accompagnement du programme d'actions du schéma départemental de gérontologie concernant, plus particulièrement, le maintien à domicile et l'autonomie.*

Travail relayé par l'animation LEADER, concernant la Silver économie à formaliser

- *La perspective de rapprocher différents acteurs de la silver économie pour travailler sur le maintien à domicile est une piste ...*

Solidaire et Environnement :

- *La gestion de l'espace implique la mise en œuvre de démarches innovantes pour créer une économie alternative solidaire, avec le développement du maraichage solidaire (dossier de l'Entraide Berruyère), le développement du covoiturage, l'agroforesterie, l'écoconstruction, la recherche dans les démarches liées à la qualité des eaux, enfin accompagner les projets qui concourent à promouvoir la biodiversité,*
- *Poursuivre l'animation Ferme-Abeille-Biodiversité - afin de créer une marque,*
(en cours)
 - *Lancer et animer l'opération Plantons le Décor avec l'investissement des territoires,*
(en cours)

Plan Communication et animation (section de fonctionnement)

- **Poursuivre la promotion des initiatives portées par les collectivités membres et la mise en réseau,**

La professionnalisation des Communautés de Communes évolue avec la consolidation des équipes (jeunesse, CIAS, ...), recrutement de responsables de services. Ce réseau maille le territoire et contribue à promouvoir les projets des collectivités et la stratégie de chacune. La mise en réseau des collectivités et l'élaboration d'une stratégie de communication est une piste de travail.

Chaque Communauté de communes a consolidé l'organisation de ces services (recrutement de DGS, DGS-Adjoint), les sites Internet de chacun évoluent – le travail de concertation est à développer...

- **Communication « 2015 » :**
 - *la démarche participative va s'appuyer sur le site Internet du Pays de Bourges qui peut être le support des champs stratégiques des collectivités membres, par l'intermédiaire d'une newsletter (lettre d'information électronique) – (7 newsletters – réalisée)*
 - *la poursuite de deux « Infos Pays »*

Non réalisé.

Réalisation d'une étude prospective (Section d'investissement)

Lancer les études suivantes :

- *Au titre de l'opération expérimentale Ferme-Abeille-Biodiversité (FAB) : initier l'étude avec l'association CERCOPE,*
(en cours)
- *La Trame Verte et Bleue à l'échelle du périmètre du SCOT, selon le cahier des charges régionales*
(en cours)

Pour étayer les différents projets, les membres du Pays mobilisent pour partie le Contrat Régional de Solidarité Territoriale. L'appel à projet LEADER ouvre de nouvelles perspectives et mobilisera les ressources humaines du Pays au cours du premier trimestre 2015.

Après ces explications, l'Agent de Développement fait un point sur le futur CA 2015 tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES

Chapitre 011 « Charges à caractère Général »

Ce chapitre se caractérise par 3 types de dépenses :

- les dépenses liées à l'accueil et conditions de travail des salariés (loyers logiciel, photocopieur, bureaux...),
- les dépenses propres aux différentes missions (fournitures, affranchissements, télécommunications, déplacements,...), et les charges rattachées au local du Syndicat Mixte,
- la communication externe et les actions de partenariats (plaquettes PLD, publications BOAMP, carte de vœux,..)
- **Relance de l'opération « Plantons le Décor » (PLD) :**
 - o CS du 2/12/2014 les membres valident la relance de l'opération Plantons le décor pour 4 opérations de plantations de novembre/décembre 2015 à novembre/décembre 2018 (Marché Public).
 - o Le montant du bon de commande (2015) auprès de l'entreprise Bauchery est de 18 506,64 € TTC. Le dossier de demande de subvention sera transmis prochainement (pour un passage en Commission Permanente régionale en février/mars 2016) pour une demande de subvention régionale de 16 600 € au titre du CRST.
 - o Florence engagera les titres de recettes en Décembre auprès des porteurs de projets pour un montant de 3 701,17 €.

Chapitre 012 « Charges de personnel » :

Le Pays a fonctionné avec 3 agents

- Proposition de maintenir une équipe d'animation sur la base de 4 agents (proposition initiale).
 - o Agent de développement : en charge de l'animation des actions transversales en lien avec les responsables administratifs des collectivités membres et partenaires,
 - o Chargée de missions « environnement - agriculture » pour le suivi des programmes FAB, TVB, PLD,...
 - o Secrétaire-comptable, en charge du suivi des démarches administratives et comptables,
 - o *1 autre poste. – pas de création d'emploi*

Leurs temps se sont portés sur :

- les rencontres avec les collectivités concernant les projets du Contrat Régional de Solidarité Territoriale et la participation aux réunions de travail portées par les collectivités membres, l'animation LEADER, le suivi des démarches et le lancement des études, l'animation « Gestion différenciée des espaces publics »
- la participation à différentes réunions : Septaine, Terroirs d'Angillon, FerCher Pays Florentais, Terres Vives....

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » :

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

Ce chapitre se caractérise par :

- Maintien des indemnités,
- Accompagnement du Comice Agricole des Aix d'Angillon (selon la délibération du Comité Syndical du 1^{er}/12/2009) avec une somme forfaitaire de 800€,
- Poursuivre l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » - évolution afin de soutenir la mise en œuvre de semences adaptées au titre des inter-cultures : Opération initiée par la Fédération Départementale de Chasseurs du Cher,

Le montant prévisionnel des dépenses engagées (2015) serait de 228 196,80 € (rappel : 26 663,36 € en 2014).

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 74 « Dotations, subventions » :

- Contributions 2015 sont de :
 - 117 590,84 € pour les membres adhérents (communes et EPCI)
 - 58 300 € pour le Conseil Général du Cher
- Subvention de *fonctionnement* du Conseil Régional: 58 300 €

Le montant prévisionnel des recettes (2015) serait de 371 596,11€.

**À l'issue de l'année 2015, l'excédent de fonctionnement à reporter
au BP 2016 serait de : 143 399,31 €**

INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » :

Un État des Restes À Réaliser (RAR) a été transmis à la Trésorerie au cours du mois de janvier 2015 afin de verser 14 766,00 € à la Chambre d'Agriculture du Cher dès réception de leur facture.

Il faut intégrer le premier acompte pour l'étude TVB et l'étude Cercope.

Étude CERCOPE (coût 14 580 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- C.S du 2/12/14, les membres valident la signature de la convention avec l'Association CERCOPE (Coordination Entomologique de la Région Centre pour l'Organisation de Projets d'Études) afin d'engager la réalisation d'un diagnostic sur les insectes sur le territoire Ferme-Abeille-Biodiversité pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2017.

Cette étude permettra d'étudier, à l'échelle de trois sites (évolution du protocole en cours) sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité, le nombre et la variété des insectes présents et ainsi suivre leurs évolutions. Elle portera plus spécialement sur le suivi et la présentation, sous un angle pédagogique, d'une espèce connue sous le nom de syrphes.

Cette phase sera complémentaire aux différents diagnostics portés par la Chambre d'Agriculture du Cher, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher et l'Association Nature 18.

Les échéances – paiements :

2015/4370 € (Réalisé) | 2016 (janvier) 7 290 € (intégré au RAR) | 2017/2 920 €

Subvention régionale à solliciter (dès réception de la notification) soit un acompte pour 2015 de 7 290 € (solde en 2017/ 7 290 €)

Étude Trame Verte et Bleue (TVB) (coût 59 790 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- CS du 2/12/2015 les membres valident le lancement de l'étude « Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité ».
- Les enjeux sont :
 - de consolider le Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB en réalisant une cartographie au 1/25000ème du territoire,
 - d'aider les décideurs locaux à identifier les secteurs à enjeux,
 - d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité (ex : développement de corridors Noirs pour les chauves-souris au Sud de la rocade, actions engagées et soutenues par la ville de Bourges et les fonds régionaux au titre de l'Opération «Plantons le Décor» du Pays de Bourges).

Les échéances – paiements :

2015/19 071 € (Réalisé) | 2016 (janvier) 23 268 € (intégré au RAR) | 2016 (juillet) 17451 €

Subvention régionale à solliciter (dès réception de la notification) soit un acompte de 2015/ 23 900 € (solde 2016/ 23 900 €)

Le montant prévisionnel des dépenses engagées (2015) serait de 38 207 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » :

Écriture comptable : Amortissement du matériel et autres

Chapitre 13 « Subvention d'Investissement reçue » :

Un État des Restes À Réaliser a été transmis à la Trésorerie au cours du mois de janvier 2015 afin de recevoir les 16 000,00 € restants.

Il faut y ajouter le versement de l'acompte de l'étude menée par le Cercpe et celui de la TVB.

Le montant prévisionnel des recettes serait de 87 891 €.

**À l'issue de l'année 2015, l'excédent d'investissement à reporter
au BP 2016 serait de : 49 684,59€**

VI- Orientations Budgétaires 2016,

- Cotisations 2016,

Rappel de la délibération n°CS/3-12-13/18.1 Validation du montant des cotisations 2014 :

Les membres du Comité Syndical ont validé, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2014, comme suit :

- 1,35 €/an/hab.* pour les communes bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,46 €/an/hab.* pour les communes non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Général du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2011 qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (source INSEE)-sans double compte*

Rappel de la délibération n°CS/2-12-14/37 Cotisations 2015 :

Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2015, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Général du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2012 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (source INSEE)-sans double compte.*

Recettes apportées par les collectivités en 2015 : 175 890,84 € (soit + 5760,00 € par rapport à 2014)

Suite à l'évaluation des finances du Syndicat, Alain MAZÉ indique que les membres du Bureau proposent de maintenir le montant des cotisations pour l'année 2016.

Délibération n°CS/1-12-15/24 Cotisations 2016 :

Les membres du Bureau proposent à l'assemblée délibérante de maintenir le montant des cotisations pour l'année 2016.

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2016, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,
- 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2013 qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (source INSEE)-sans double compte.*

- Débat d'Orientations Budgétaires 2016 :

Délibération n°CS/1-12-15/25 Débat d'Orientations Budgétaires 2016 :

Bilan 2015 :

Les travaux du Syndicat, pour l'année 2015, ont porté sur différents axes :

- a- l'animation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 et l'appui aux porteurs de projets,
- b- l'animation des différentes réunions pour répondre à l'appel à projets du programme LEADER selon 2 échéances (avril/octobre). Les axes stratégiques, retenus par les membres associés, concernent la problématique alimentaire et le maintien à domicile. Ces 2 thèmes seront déclinés afin de promouvoir des projets solidaires intergénérationnels et innovants,
- c- la promotion de la démarche « Gestion des énergies dans les bâtiments publics » en lien avec le SDE 18, l'ADEME et le Conseil Régional du Centre/Val de Loire. 5 communes du Syndicat ont signé la convention « Conseiller en Énergie Partagée » en 2015. Parallèlement, 4 communes de plus de 1000 hab. ont engagé une étude énergétique sur l'ensemble de leur patrimoine bâti,
- d- l'accompagnement des travaux prospectifs du SIRDAB et des collectivités membres par :
 - le déploiement des études relatives au Programme Local de l'Habitat,
 - le lancement de l'Étude Trame Verte et Bleue dont la finalité est de rédiger un programme d'actions qui pourra être rattaché aux futurs contrats de territoire. L'enjeu principal étant d'enrichir le Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB géré par les services de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus,
- e- l'animation du projet Ferme abeille Biodiversité. Celle-ci s'est déclinée par le suivi et l'analyse des pollens des 3 ruchers ainsi que le suivi de 3 sites d'études entomologiques conduit par l'association CERCOPE.

L'analyse prévisionnelle du futur Compte Administratif 2015 permet d'identifier, pour chaque section, un excédent financier en fonctionnement de 143 399,31 € et en investissement de 49 684,59 € (un tableau prospectif a été joint au document de travail afin d'informer par chapitres et articles les engagements financiers prévisionnels).

Perspectives 2016 :

a) Charges à caractère général :

- le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre pour l'année à venir ainsi que différentes dépenses de maintenance,
- la communication sera orientée afin de promouvoir les études en cours et à venir du Syndicat, notamment la TVB, le projet Ferme Abeille Biodiversité, l'opération Plantons le Décor et l'Agenda 21,
- l'opération Plantons le décor va rentrer dans sa deuxième phase opérationnelle. Il convient de multiplier par 4 le fonds alloué à cette opération. Ce programme est financé à 80 % par le Conseil Régional du Centre/Val de Loire au titre du CRST.

b) Charges de personnel et suivi des études :

b-1) Le maintien des 3 agents titulaires a pour objet de poursuivre les différentes politiques territoriales :

- Suivi des différents projets rattachés à la stratégie de syndicat en lien avec le Conseil Régional (Promotion de l'opération Plantons le décor, de la Gestion Différenciée des Espaces Publics, de la valorisation des politiques de Gestions énergétiques, du projet Ferme Abeille Biodiversité,...),
- Poursuite des études engagées telle que la Trame Verte et Bleue (TVB) - L'étude va entrer dans la phase de définition des enjeux. L'implication des élus communautaires et des services à la définition du futur programme d'actions sera essentiel pour identifier tous les projets d'aménagements localisés à proximité de réservoirs de biodiversité, de continuums et de corridors de la TVB.

b-2) L'Agenda 21, un enjeu pour les nouveaux territoires du Syndicat Mixte :

Cette étude est identifiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019. Elle a pour objet d'élaborer un diagnostic, de définir des enjeux partagés afin d'élaborer au final un programme d'actions. Ce travail rentre en résonance avec le challenge lié à l'appropriation de futures compétences et à la fusion d'EPCI représentés par les élus et leurs services. La finalité du travail est d'enrichir l'élaboration des futures maquettes contractuelles et financières à partager auprès des partenaires publics.

b-3) La promotion des différentes actions menées à l'échelle du territoire de Ferme Abeille Biodiversité :

- Création d'un fonds stagiaire pour accompagner les projets des différents acteurs,

- Augmentation de l'aide financière pour la Fédération des Chasseurs du Cher afin de conforter le développement des jachères et des semis intercultures.

b-4) La poursuite de la mise en œuvre du programme européen LEADER :

Ce travail sera possible par la création d'un poste. Cette animation répondra aux différents travaux des collectivités du Pays de Bourges. Ce poste sera cofinancé par le FEADER à hauteur de 80 %.

Conclusion :

Au vu du bilan financier prévisionnel 2015, il est confirmé le maintien des cotisations auprès des membres adhérents du syndicat. Ainsi cela permettra de poursuivre les missions préalablement évoquées.

Les membres du Comité Syndical ont pris connaissance et discuté des Orientations Budgétaires présentées pour l'exercice 2016.

VII- Questions diverses,

Le Président sollicite l'assemblée pour savoir s'il y a des questions diverses.

Sans réponse, il clôt la réunion en remerciant à nouveau le Maire pour son accueil et en indiquant les dates de fermeture des bureaux du Pays (du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1^{er} janvier 2016 inclus).